

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 DE CINQ MUNICIPALITÉS ET DEUX TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi, QUE :

- Conformément à l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil de la MRC d'Abitibi a adopté, lors de sa séance du 25 février 2026, la résolution n^o AG-022-02-2026 afin de demander à la ministre des Affaires municipales de prolonger d'une année la période d'application du rôle triennal 2025-2026-2027 des municipalités et territoires non organisés ci-dessous pour que le rôle 2025-2026-2027 soit appliqué à l'exercice financier 2028, devenant un rôle 2025-2026-2027-2028. Cette résolution est annexée au présent avis.
 - 88005 - Champneuf ;
 - 88012 - La Morandière-Rochebaucourt ;
 - 88065 - Saint-Dominique-du-Rosaire ;
 - 88070 - Berry ;
 - 88080 - Launay ;
 - NR880 - TNO Abitibi.
- Cette demande doit être acceptée par la ministre des Affaires municipales. Toute personne peut faire connaître, par écrit, à la ministre, son opposition à la demande dans les trente (30) jours de la présente publication à l'adresse suivante :

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires municipales
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
evaluation.fonciere@mamh.gouv.qc.ca

Donné à Amos ce 16^e jour de mars 2026.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière



**Assemblée générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 25 février 2026
19 h 00, sous la présidence de Monsieur Sébastien D'Astous, préfet.**

Présence(s) :

Monsieur Sébastien D'Astous, préfet
Monsieur Pierre Deshaies, représentant Ville d'Amos
Monsieur Michel Gagnon, maire suppléant de la municipalité de Barraute
Monsieur Jules Grondin, maire municipalité de Berry
Monsieur Éric Comeau, maire municipalité de La Corne
Monsieur Alain Trudel, maire municipalité de La Morandière-Rochebaucourt
Monsieur Yanick Lacroix, maire municipalité de La Motte
Madame Claudette Laroche, mairesse municipalité de Launay
Madame Manon Viens, mairesse municipalité de Preissac
Monsieur Christian Legault, maire municipalité de St-Dominique-du-Rosaire
Monsieur André Rioux, maire municipalité de St-Marc-de-Figuery
Monsieur Sébastien Morand, maire municipalité de St-Mathieu-d'Harricana
Madame Dominik Michaud, mairesse municipalité de Ste-Gertrude-Manneville
Monsieur Ghislain Nadeau, maire municipalité de Trécesson
Madame Lina St-Hilaire Bérubé, représentante du Comité de citoyens de Guyenne
Madame Christine Meunier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Falardeau Mélanie, directrice générale adjointe
Madame Mélissa Lemaire, adjointe à la Direction générale
Madame Valérie Moses, directrice des Services forêt et territoire
Madame Caroline Thivierge, agente de développement territorial

Absence(s) :

Madame Lyne Leduc, mairesse municipalité de Champneuf
Monsieur Guillaume Lacasse, maire municipalité de Landrienne

AG-022-02-2026

**DEMANDE DE PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES RÔLES TRIENNAUX D'ÉVALUATION 2025-2026-2027 DE
CINQ MUNICIPALITÉS ET DEUX TERRITOIRES NON ORGANISÉS**

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi est l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour 14 municipalités et deux (2) territoires non organisés (TNO) ;

CONSIDÉRANT QUE le cycle triennal de la confection des rôles d'évaluation actuellement en vigueur fait en sorte que la charge de travail du personnel du Service d'évaluation de la MRC d'Abitibi est disproportionnée d'une année à l'autre, tel que montré sur un tableau déposé au conseil montrant le nombre d'unités d'évaluation par année selon la situation actuelle et la planification proposée ;

CONSIDÉRANT QUE pour équilibrer la charge de travail du personnel du Service d'évaluation de la MRC d'Abitibi (OMRÉ) durant la période de trois (3) ans au cours de laquelle les rôles triennaux des municipalités et des TNO de la MRC doivent être préparés et déposés, il est proposé de modifier le cycle triennal des rôles d'évaluation foncière en vigueur pour les exercices 2025-2026-2027 afin de les prolonger d'une (1) année pour les municipalités suivantes :

- 88005 – Champneuf ;
- 88012 – La Morandière-Rochebaucourt ;
- 88065 – Saint-Dominique-du-Rosaire ;
- 88070 – Berry ;
- 88080 – Launay ;
- NR880 – Territoires non organisés de la MRC d'Abitibi ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse préalable à cette demande a tenu compte des facteurs suivants :

- Étaler de manière plus équilibrée le nombre de municipalités sur chacun des exercices des trois (3) années des rôles, quatre (4) pour les rôles 2027-2028-2029, cinq (5) pour les exercices 2028-2029-2030 et six (6) pour les exercices 2029-2030-2031 ;
- Éviter les impacts de la proportion médiane du 4^e exercice du rôle pour des municipalités comportant sur leurs territoires des industries qui représentent une part substantielle de la richesse foncière uniformisée, ce qui pourrait entraîner des répercussions sur les finances de ces municipalités locales ;
- Favoriser une répartition géographique des municipalités pour chacun des exercices, regroupant ensemble les municipalités qui comportent des forces économiques et un marché immobilier comparables ;
- Répartir le nombre d'unités d'évaluation visées de façon plus uniforme, en réduisant l'écart entre chacun des exercices ;

CONSIDÉRANT QUE les rôles d'évaluation en vigueur de ces municipalités ont tous fait l'objet d'une équilibration ;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du délai d'un (1) an du cycle triennal ferait en sorte que le nombre d'unités d'évaluation s'étalerait à 3 443, 3 824 et 2 565 pour chacune des trois (3) années alors que, selon la situation actuelle, ce nombre varie de 3 443, 6 389 et 0 par année ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la ministre des Affaires municipales de prolonger d'un (1) an la période d'application des rôles d'évaluation foncière actuellement en vigueur pour ces municipalités, ce qui aurait comme conséquence que le rôle serait valide pour une quatrième année (2025-2026-2027-2028) ;

CONSIDÉRANT QU'une demande doit être adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de modifier la séquence du cycle triennal des rôles d'évaluation des municipalités de Berry, Champneuf, La Morandière-Rochebaucourt, Launay, Saint-Dominique-du-Rosaire et des territoires non organisés du Lac-Chicobi et du Lac-Despinassy ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les municipalités ci-haut mentionnées ont signifié leur appui à cette demande par voie de résolution de leurs conseils municipaux respectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Trudel, appuyé par Madame Claudette Laroche, et unanimement résolu de :

- DEMANDER à la ministre des Affaires municipales, conformément à l'article 14.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de prolonger d'une (1) année la période d'application du rôle triennal 2025-2026-2027 des municipalités suivantes :
 - 88005 – Champneuf ;
 - 88012 – La Morandière-Rochebaucourt ;
 - 88065 – Saint-Dominique-du-Rosaire ;
 - 88070 – Berry ;
 - 88080 – Launay ;
 - NR880 – TNO Abitibi ;
- TRANSMETTRE une copie certifiée conforme de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à chacune des municipalités citées ci-dessus ;

- PUBLIER un avis, tel que prescrit par ledit article 14.2, indiquant que toute personne peut faire connaître, par écrit à la ministre, son opposition à cette demande dans les 30 jours de sa publication et d’en transmettre une copie à la ministre, le plus tôt possible après sa publication.

ADOPTÉE



Christine Meunier

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Note: Le texte du présent extrait est sujet à correction par le conseil de la MRC d'Abitibi lors de l'adoption du procès-verbal.